

DELIBERATION

du Conseil d'administration du 15 mars 2022

**Coût annuel pour suivre au titre de la formation continue une des formations initiales
du Conservatoire quand le/la stagiaire bénéficie d'un financement par un tiers**

| | Coût par année de formation | |
|--------------------|---|---|
| | Lorsque le/la stagiaire bénéficie d'une prise en charge financière | Lorsque le/la stagiaire n'est éligible à aucune prise en charge financière |
| Toutes disciplines | 2 500€ | Tarif d'inscription en formation initiale |

Dans le cas où il est attesté que le/la stagiaire n'est pas en situation de bénéficier d'un financement par un tiers, le tarif d'inscription à la formation initiale s'applique.
Ce tarif est annuellement défini par un arrêté du/de la ministre de la Culture.